



Le mot du Maire

Ce début d'année, nous a permis de nous retrouver pour la première fois depuis le début du mandat pour la cérémonie des vœux dans notre salle communale.

Je remercie les habitantes et habitants de Lanrigan d'être venus nombreux écouter le bilan de ce mi-mandat et des perspectives de l'année à venir.

Depuis quelques semaines, j'ai été interpellé par un collectif suite à la représentation d'une pièce de théâtre qui démêle avec humour les avantages et les inconvénients de l'éolien. Un courrier et des mails ont été reçus en Mairie, des tracts ont été mis dans les boîtes aux lettres des habitants, des posts sur les réseaux sociaux, des articles de presse ont été diffusés, des affichages en bordure de voies et des écritures sur le panneau d'information ayant pour but d'exprimer le mécontentement de certaines personnes. Je respecte les avis divergents lorsqu'ils rentrent dans un débat de fond avec des arguments objectifs, c'est le juste débat démocratique. Les invectives, les pressions, les arguments biaisés ne peuvent entrer dans le champ du débat citoyen car ils mettent le doute, parfois la peur sur un projet que nous avons voulu concerté le plus largement possible. Nous avons voulu un projet citoyen ou toute forme de radicalité n'est pas recevable. Ce n'est pas celui qui crie le plus fort qui a raison, les lobbies anti-éoliens comme les lobbies pro-éoliens n'ont pas la vérité dans leurs propos. Je suis ouvert au dialogue, la Mairie est ouverte et chaque citoyen peut venir se renseigner et poser les questions qui l'interpellent. J'ai reçu ce collectif en ce début d'année, nous avons pu avoir un débat cordial où le principal argument n'est pas forcément qu'ils sont contre l'éolien mais pas à côté de leurs maisons. L'émergence de ce collectif a aussi des effets inattendus ou d'autres citoyens se manifestent afin d'exprimer leur désaccord avec ce collectif, sur leurs arguments mais aussi sur la façon dont ils communiquent.

Dans le contexte de crise énergétique actuel, nous ne pouvons pas être dans cet état d'esprit. Chacun doit prendre sa part dans la transition énergétique vers une économie bas carbone qui est

Mairie :

14h-17h

mardi - vendredi

02 99 73 01 85

mairiedelanrigan@orange.fr

[https://www.facebook.co](https://www.facebook.com/Lanrigan)

[m/Lanrigan](https://www.facebook.com/Lanrigan)

www.lanrigan.fr

Permanence du

Maire :

1^{er} samedi du mois

9h-11h.

Sommaire

Le mot du Maire 1

CR conseil municipal
du 18/11/2021 2

Infos Diverses 7

Lanri'Gallo 9

Évènements à venir

19 JANVIER

Conseil Municipal

17 MARS

Concours de Belote

18 MARS

Soirée Choucroute

essentielle dans un contexte économique qui voit une augmentation du coût des matériaux, de l'alimentation, renforcé par le dérèglement climatique. Nous devons nous approprier le sujet du mix et de la maîtrise énergétique car la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Je vous invite donc à participer aux prochaines réunions ou ateliers qui seront organisés car ce projet est transparent et sans ambiguïté. Notre territoire est propice à la production d'énergie renouvelable éolienne. Ce projet, à son niveau, participe aux transitions nécessaires de ce siècle où l'abondance ne sera qu'un lointain souvenir. Nous nous apercevons que nos ressources diminuent, l'eau comme l'énergie doivent être préservées. Les productions doivent être autant que possible locales. Nous devons acheter 800 000 m³ d'eau potable/an sur les 1 800 000 m³ consommés sur notre territoire. L'été dernier, la situation a été très tendue. Nos voisins, dans la même situation que nous, ont hésité à nous revendre de l'eau. Il en sera de même avec l'énergie, les citoyens doivent aussi prendre part au projet afin que les retombées soient locales et qu'il devienne participatif par un financement ouvert à tous ceux qui y voient un intérêt collectif. Nous continuerons aussi à réfléchir et à travailler sur la mise en place d'éventuels contrats d'achat d'électricité issus de la production de cette énergie renouvelable.

Les finances de notre commune sont saines mais les recettes depuis le début du mandat ont diminué du fait de la crise sanitaire, de baisse de dotations ou de la vacance de notre logement communal. Nous avons pu lire dans la presse que la Cour Régionale des Comptes a un regard différent du nôtre sur les perspectives d'avenir de nos communes rurales. Elle incite à la fusion de nos communes et comme pour mon collègue de la commune limitrophe, ce serait aussi un crève-cœur. Soyons lucides si nous voulons garder l'identité de nos communes rurales, nous devons rechercher d'autres moyens pour pouvoir investir, préserver notre cadre de vie et notre lien social. La solidarité entre nos petites communes, les politiques de transitions seront essentielles dans nos territoires ruraux si nous voulons garder notre autonomie.

En ce début d'année, la confiance, la sérénité et la détermination sont les maîtres mots pour continuer à vivre dans un monde respectueux et assurer l'avenir de nos enfants et des générations futures.

Que cette année 2023 soit pour vous, vos enfants et tous ceux qui vous sont proches une année d'espoir, de bonheur et de réussites personnelles. Je vous souhaite au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux et surtout qu'elle vous garde en bonne santé.

Sébastien DELABROISE.

Meilleurs
VOEUX

Conseil Municipal du 17 Novembre 2022

Service de Conseil en énergie partagé (CEP) – Poursuite et Évolution du service à compter de 2023

Le conseil en énergie partagé constitue un service clé pour les communes et EPCI dans l'objectif de réduire la facture énergétique et être exemplaires auprès des citoyens dans l'optimisation des dépenses publiques : accompagnement dans la recherche de financement, DETR, DSIL, révision des contrats énergie, rachat de CEE... L'ADEME considère que pour 1€ investi, une commune peut récupérer jusqu'à 3€.

A compter du 1^{er} février 2023, le service évolue avec un agent à temps complet sur la CCBR. Le conseil municipal de Lanrigan a décidé à l'unanimité d'adhérer à ce dispositif, par le biais d'une convention quinquennale (01/02/2023 – 01/02/2028).

Devis réfection de la cour (stabilisé) devant la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (1 abstention), de retenir l'offre de l'entreprise Couboulic – Robinard TP pour un montant de 6 925,50 € TTC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a signé le devis, et à demander auprès de la Communauté de communes Bretagne Romantique le fonds de concours de soutien à l'investissement des petites communes.

Logement communal – Fixation du montant du loyer

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une famille est intéressée par la location du logement communal. Il convient donc de fixer le montant du loyer mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à la majorité (6 voix), de fixer le montant du loyer à 350 € par mois.

Comice Agricole 2024

Le comité du comice agricole du canton de Combourg a sollicité la mairie pour organiser le Comice en 2024 sur la commune de Lanrigan.

Une rencontre entre ce comité, les agriculteurs de la commune et les élus a eu lieu. La charge financière revenant aux communes organisatrices étant conséquente, les échanges ont conduit à montrer que de par son budget contraint et son faible nombre d'habitants, l'engagement financier de la commune sera limité.

Mr le Maire propose d'inscrire aux Budgets Primitifs 2023 et 2024, la somme de 3 000 € par an. Au total, la somme allouée au comice agricole 2024 sera donc de 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à la majorité (1 Abstention) cette décision.

Projet Éolien

Mr le Maire informe le conseil municipal que le mât de mesure a été installé cette semaine pour une durée de 12 à 18 mois. Des mesures acoustiques devront être faites dans différents lieux-dits de la commune.

Lors du « Tribunal de l'éolien », certains riverains de communes avoisinantes, ont signalés leur mécontentement. Une rencontre sera organisée afin que le projet puisse continuer dans le dialogue et la concertation.

Conseil Municipal du 13 Décembre 2022

Présentation scénario – Contrat d'objectif de réhabilitation du logement communal

Mr le Maire présente au conseil municipal, les différents scénarii présentés par le cabinet d'architecture SCP Gesland-Hamelot, dans le cadre de la réhabilitation du logement communal.

Scénario	Type	Estimation
A	Logement rénovation T4 80m ²	147 810,87 € HT
B	Rénovation d'un T1 de 34,85m ² et d'un T1 de 46m ²	167 622,87 € HT
C	Rénovation avec extension d'un T1 de 51,45m ² et d'un T1 de 46m ²	200 322,87 € HT
D	Logement neuf à l'ouest de la parcelle	160 000 € HT
E	Extension de l'atelier communal	51 198 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter ce point au prochain conseil municipal afin qu'une étude soit faite auprès des notaires, pour connaître les montants des loyers appliqués actuellement et les besoins de location sur le territoire.

CCBR – Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) vient remplacer le contrat enfance jeunesse constitué entre la Caf et les collectivités.

La CTG garantit la poursuite des financements des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) qui seront désormais versés aux gestionnaires d'équipements cofinancés par les collectivités (multi accueil, accueils de Loisirs, LAEP (lieu accueil enfant parent), relais petite enfance ; ludothèque ...)

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver la mise en œuvre de la CTG sur le territoire de la Bretagne romantique ainsi que ses modalités de pilotage et d'animation définies pour la période 2022-2026.

Devis candélabre « Les Rosais »

Suite au constat de dysfonctionnement du candélabre, le SDE 35 a été sollicité pour la réparation du candélabre au lieu-dit « Les Rosais ». Le montant restant à la charge de la commune est de 855,96 € HT.

Convention ENEDIS

En lien avec l'installation des éoliennes sur la commune de MARCILLE-RAOUL, un passage de câbles électriques est nécessaire pour relier ce site à la centrale de Combourg. Un disjoncteur doit être installé tous les 10km.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'ENEDIS souhaite occuper la parcelle cadastrée A992 située Grande lande du Fresne afin d'y installer ce disjoncteur et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Projet Éolien

Mr le Maire informe le conseil municipal que certaines informations sont mises en ligne sur les réseaux sociaux par le collectif anti-éolien. Une rencontre est prévue avec ce collectif le 10/01/23.

Le conseil municipal renouvelle son appui quant au projet éolien.

Infos Diverses

Relais Bibliothèque



le SAMEDI
de 10h30 à 11h30
à la Mairie

21 Janvier	4 Mars
4 Février	18 Mars
18 Février	1 Avril
	15 Avril

Pensez à vous inscrire, les bénévoles donnent de leur temps et nous souhaitons pérenniser cet accès à la culture pour tous !

NOUVEAUTES 2023 ! DES LIVRES SONT A VOTRE
DISPOSITION POUR ETRE EMPRUNTES LE JOUR DE
VOTRE PASSAGE



APRÈS LES FÊTES, VENEZ BROYER VOTRE SAPIN DE NOËL

Les fêtes de fin d'année terminées, que faire de son sapin de Noël naturel ? Plutôt que de déposer votre sapin de Noël en déchèterie, offrez-lui une seconde vie ! Participez aux opérations de broyage organisées en partenariat avec le SMICTOM VALCOBREIZH dans une dizaine de communes du territoire.

BROYER SON SAPIN DE NOËL, UN DOUBLE INTÉRÊT

En partenariat avec le SMICTOM VALCOBREIZH qui met à disposition ses broyeurs, plusieurs communes du territoire organisent, au cours du mois de janvier, des opérations de broyage des sapins de Noël. Après les fêtes, les particuliers sont invités à déposer, quelques jours avant le broyage et/ou le jour même, leur sapin naturel débarrassé de ses décorations de Noël (sans neige artificielle ni pied).

Cette opération revêt un double intérêt :

- Elle permet de limiter le volume de sapins déposés en déchèteries
- Elle permet d'utiliser le broyat comme paillis pour les parterres communaux ou des particuliers.

Rdv dans la commune la plus proche : St Léger des Prés (derrière la mairie) jusqu'au 27/01/23

Retour en Images sur la vie à Lanrigan en



2022

Février

Comité des Fêtes Rougail Saucisse





Le marché de printemps avec la participation de BVBR



Fête communale



Mai



Août

Célébration à la Chapelle de Land'huan en présence de l'archevêque Mgr Pierre d'Ornellas





Soirée musicale du Patrimoine au château

Septembre



Octobre

Soirée châtaignes à l'harassoire



Novembre

Visite de l'usine Les Craquelins de St Malo avec les

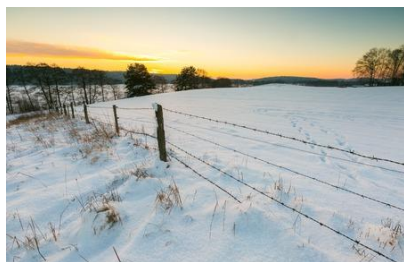
Z'Amouzous



Nos médaillés du 11 Novembre

Lanri'Gallo : Avez-vous déjà ouï conte d'ça ?

La nege de fevrier vô du jus de fumie
La neige de Février vaut un bon fumier



A vos Agendas !

Vendredi		Réunion de lancement des Classes 3 à 20h30, petite salle de la mairie
Vendredi	 	Concours de Belote organisé par les Z'Amuzous
Samedi	 	Soirée Choucroute à 19h à la Salle André Leray Inscriptions avant le 10 mars chez L. HAREL - tarif 13€

Recensement citoyen - JDC

Chaque Français dès 16 ans doit faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



Du 19 janvier au 18 février 2023 a lieu le recensement des habitants de notre commune. Ce recensement est très important pour chaque commune. Il permet le calcul de la population légale, de mettre à jour les caractéristiques des habitants et des logements.

Mme Cotard Irina, agent recenseur, passera dans chaque maison pour déposer les dossiers de recensement. Les réponses au questionnaire peuvent se faire par internet mais il reste possible de le faire par papier pour les personnes qui ne peuvent utiliser le service numérique.

Mme Cotard pourra aussi vous aider à les remplir si vous en avez le besoin et se chargera de récupérer les dossiers.

Carte d'identité et Passeport

L'arrêté préfectoral relatif à la liste des communes du département équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeport vient d'être publié.

Afin d'effectuer vos démarches pour l'obtention d'une carte d'identité et/ou un passeport, vous pouvez contacter les mairies suivantes : Bain-de-Bretagne, Betton, Bruz, Cancale, Cesson-Sévigné, Chartres-de-Bretagne, Châteaubourg, Châteaugiron, **Combours**, Dinard, **Dol-de-Bretagne**, Etelles, Fougères, Guichen, Guipry-Messac, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, La Noë-Blanche, Le Ferré, Liffré, Louvigné-du-Désert, Maen-Roch, Melesse, Montauban-de-Bretagne, Montfort-sur-Meu, Pacé, Parigné, Pipriac, Pleine-Fougères, Plélan-le-Grand, Portes du Coglais, Redon, Rennes, Saint-Aubin d'Aubigné, Saint-Germain-en-Coglès, Saint-Grégoire, Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Malo, Saint-Méen-le-Grand, Thorigné-Fouillard, **Tinténiac**, Val d'Anast, Val-Couesnon, Vitré.

Compte tenu des délais importants, nous vous conseillons d'anticiper vos démarches.





Mairie de Lanrigan
14h-17h
Mardi - vendredi
02 99 73 01 85
mairiedelanrigan@orange.fr